

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Questions / réponses

**MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA RESTRUCTURATION DU COLLEGE ANATOLE FRANCE,
DES ECOLES ERNEST RENAN, GEORGES BIZET ET THEOPHILE GAUTIER**

QUESTION ET REPONSE N°1

Q : Quels sont les attendus en terme de démarche environnementale pour la restructuration de l'ensemble des sites ? Une certification particulière ou niveau de performance équivalent sont-ils visés ?

R : Aucune certification particulière n'est demandée.

Cependant les préprogrammes et programmes devront mettre en évidence et proposer des équipements ou procédés architecturaux adaptés aux enjeux environnementaux (production d'énergie renouvelable, optimisation des îlots de fraîcheurs, orientation et ventilation naturelles des locaux, équipements tels que brises soleil, coursives extérieures, systèmes anti gaspillage des ressources en eau/elec/gaz, etc.).

Ces propositions doivent être faites si le site présente des atouts et opportunités pour leurs réalisations grâce à la morphologie du terrain, à la nature des équipements actuels, à l'intégration dans son environnement et la prise en compte du climat local, etc.

QUESTION ET REPONSE N°2

Q : Forme du groupement : nous souhaitons présenter un groupement mandataire – cotraitant. Pouvons-nous adapter les pages 4 et 5 de l'Acte d'engagement de manière à identifier la part de chaque membre du groupement ?

R : Le tableau de décomposition en annexe I de l'Acte d'engagement permet de différencier la répartition d'honoraires entre les cotraitants. Les pages 4 et 5 rappellent le montant total de la prestation sans différenciation entre cotraitants.

QUESTION ET REPONSE N°3

Q : DPGF : dans la tranche 3, la ligne « Réunion sur site avec les candidats » devrait se trouver après la réunion du premier jury, donc après la sélection des candidats. Pouvons-nous modifier le tableau ?

R : Nous prenons en compte votre remarque. Pour ne pas faire d'erreur dans l'analyse des différentes candidatures pour ce marché nous laissons le tableau comme initialement établi.

QUESTION ET REPONSE N°4

Q : CCA : la dernière ligne de la page 11 semble comporter une coquille, en effet il n'existe pas d'article 14 dans le CCA, ni d'article 40 dans le CCAG-PI de 2009.

R : Nous allons supprimer cette ligne au marché. L'article 40 du CCAG-PI a été abrogé en 2009.

QUESTION ET REPONSE N°5

Q : Calendrier de la mission en tranche ferme : nous comprenons que l'étude des 4 sites doit impérativement être réalisée de manière simultanée. Le respect du délai de 7 semaines nécessite donc la présence et la mobilisation des acteurs concernés sur les 4 sites. Un assouplissement de ce délai est-il envisageable dans le cas de l'absence d'une partie de ces acteurs, en particulier pendant les vacances scolaires ?

R : Attention, les missions sur les 4 sites doivent se faire dans le délai de 3 semaines. Les acteurs concernés devront être mobilisés et présents pendant ces 3 semaines pendant lesquelles il n'y a pas de période de vacances scolaires. Le délai de 7 semaines concerne l'élaboration du préprogramme, y compris du diagnostic.

QUESTION ET REPONSE N°6

Q : CCA – délais : le § 8.1.1 stipule que le point de départ de la mission sur site est la notification du marché. Or le délai de cette étape est de 3 semaines, ce qui semble court pour planifier les réunions et les visites puis pour les réaliser. Il nous semble que le point de départ devrait être la réunion de lancement, qui pourrait intervenir 2 semaines après la notification, ce qui laisserait le temps de planifier la mission sur site.

R : La notification du marché devrait intervenir avant la fin du mois de juin 2021. Or, le début de la mission est prévu pour septembre 2021. Le délai sera donc supérieur à 2 mois.

QUESTION ET REPONSE N°7

Q : Concours : pouvez-vous nous confirmer que l'AEFE élabore l'ensemble des pièces administratives du dossier de consultation des concepteurs (Avis de concours, RC, AE, DPGF, CCAP, CCTP), le programmeur prenant en charge le cadre de réponse des candidats et les cadres de réponses des offres ?

R : Nous avons déjà les pièces marchés (Avis de concours, RC, AE, DPGF, CCAP, CCTP) suivant nos modèles internes. Nous vous les soumettrons pour avis et modifications.

QUESTION ET REPONSE N°8

Q : Concours : nous comprenons que chaque site fera l'objet d'une consultation architecturale distincte. Pouvez-vous nous le confirmer ?

R : Oui, chaque site fera l'objet d'une consultation distincte.

QUESTION ET REPONSE N°9

Q : Combien souhaitez-vous de commissions techniques pour la phase candidatures ?

R : Une seule.

QUESTION ET REPONSE N°10

Q : Combien souhaitez-vous de commission technique pour la phase offre ?

R : Une seule.

QUESTION ET REPONSE N°11

Q : Les jurys se déroulent-ils au siège de l'AEFE à Paris ou sur site à Casablanca ?

R : Les jurys se déroulent sur site à Casablanca.

QUESTION ET REPONSE N°12

Q : L'état des lieux techniques doit-il être effectué seulement sur la base de constats visuels et d'échanges avec les personnes en charge du patrimoine, ou doit-il inclure des sondages (a minima pour préciser l'état et la nature des fondations, de la structure, descentes intérieures...)?

R : L'état des lieux techniques doit être effectué sur la base de constats visuels et d'échanges avec les personnes en charge du suivi de l'immobilier (antenne immobilière, architecte et BET conseils du Groupement). Le programmiste précisera aussi les investigations ou études que le maître d'ouvrage devra lancer si cela s'avère nécessaire (études topographiques, sondages structures, etc.)